

ACTION PHARE Conservation des espèces patrimoniales:



RESTAURATION DES LIEUX DE VIE DES CHAUVÉ-SOURIS EN CAMARGUE

Dans le cadre de l'appel à projets Life+ de 2008, le Parc naturel régional de Camargue associé à 7 partenaires techniques et scientifiques a été retenu pour mettre en place un programme d'action pour la conservation de 2 espèces de chauves-souris présentes en Camargue (le grand rhinolophe et le murin à oreilles échancrées) sur la période 2010-2014.

Avec un total de 750 femelles rassemblées dans 8 gîtes connus, la population reproductrice du Grand Rhinolophe dans l'île de Camargue peut être considérée comme majeure : elle représente environ 6% de la population reproductrice connue en France et ses densités y sont 3 fois plus élevées que dans d'autres pays européens (Hongrie, Grande-Bretagne...). Cette importance pourrait se retrouver au niveau méridional ; en effet, par sa taille et son dynamisme apparent, l'effectif camarguais constitue vraisemblablement une population clé dans le maintien de l'espèce au sein de l'espace méditerranéen français, voire européen, à même de soutenir la démographie des colonies adjacentes (à noter que l'espèce est très rare ailleurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur et mal connue en Languedoc-Roussillon).

Les populations reproductrices de Camargue ont à faire face à de nombreuses menaces, qui les affectent au niveau de 4 aspects clés de leur vie :

- gîtes de reproduction et de transit (tous d'origine anthropique en Camargue) : régression et dérangement,
- gîtes d'hibernation : disparition et dérangement,
- milieux naturels de chasse et de transit : disparition et dégradation,
- ressources alimentaires : raréfaction du fait des modifications des pratiques agricoles (notamment usage de vermifuges non ciblés et à rémanence forte).

Le Life+ CHIROMED se propose d'intervenir directement sur ces 4 aspects en développant pour chacun un **module d'action**, c'est-à-dire un panel de mesures spécifiques réparties en 3 volets selon qu'il s'agit de thématiques de connaissance, de conservation ou de sensibilisation.

Dans ce cadre un vaste projet de restauration des milieux et du lieux de vie des chauve-souris.

Ce projet place la Camargue sous les projecteurs de la Commission Européenne qui attend des résultats concrets en matière de conservation de cette espèce à l'échelle de la zone géographique Camargue, Alpilles, et gorges du Gardon.

Les premiers résultats et effets positifs sont d'ores et déjà attendus dès 2010, notamment sur le plan de la restauration des gîtes, et des boisements. Ces derniers sont d'importance puisqu'ils constituent des territoires de chasse et de transit et servent de repérage pour les vols nocturnes.

Conservation des populations de flamant rose en Camargue

Confortement de la colonie de l'étang du Fangassier

Le flamant rose, espèce emblématique de Camargue, se reproduit uniquement sur l'étang du Fangassier au sud-est de la Camargue. Cet étang est, depuis Octobre 2008, propriété du Conservatoire du Littoral et géré par le Parc naturel régional de Camargue.

Depuis 1974, la colonie de flamants roses (jusqu'à 16 000 couples) s'installe sur un îlot aménagé spécialement par l'ancien propriétaire, la compagnie des Salins du midi avec l'appui des scientifiques de la Tour du Valat.

Avec l'arrêt de l'activité salicole et le changement de propriétaire, la gestion de cet espace se trouve bouleversé et nécessite de nouvelles prises de décision afin de permettre aux flamants de continuer à se reproduire sur ce site.

De nouvelles orientations doivent être prises en matière de gestion de l'eau et d'aménagement de l'îlot.

Contexte

Les étangs situés à l'ouest du vieux Rhône en basse Camargue ont été progressivement intégrés, à partir du début du 20^{ème} siècle, à l'exploitation salicole de Salin de Giraud. Antérieurement, ils composaient un ensemble lagunaire complexe en communication régulière avec la mer et les étangs de l'ensemble Vaccarès.

Achevé en 1972, l'extension de l'exploitation salicole de Salin de Giraud a permis la mise en place d'une gestion maîtrisée (salinité et niveaux) de ces étangs en s'affranchissant des entrées marines et des communications avec le bassin versant par la construction de digues.

A partir de 2007 et suite à une profonde restructuration de l'activité salicole à Salin de Giraud, les étangs situés à l'ouest du Vieux Rhône sont petit à petit sortis du système de circulation des eaux nécessaires aux salins. Une première partie de ces étangs situés au nord de la digue à la mer (Fangassier, Enfores de la Vignolle) ont été vendus au Conservatoire du Littoral en septembre 2008.

Plus récemment (Octobre 2009), un protocole entre cet établissement public de l'état et le groupe Salins a été signé, dans le but de finaliser l'acquisition de 4 500ha de dunes et étangs situés dans ce secteur.